

# Concours Hash Code 2015: Conditions Générales

Hash Code 2015 (le « **Concours** ») est un concours de programmation organisé par Google France SARL, dont le siège social est sis au 8 rue de Londres, 75009, Paris, France (« **Google** »).

Afin de participer à ce Concours, chaque participant (le(s) « **Participant(s)** ») doit lire et accepter les présentes conditions (les « **Conditions** »). Les Participants conviennent que l'envoi d'une inscription au Concours vaut acceptation des présentes Conditions. Les Participants ne doivent pas participer au Concours et ne sont pas autorisés à recevoir les prix offerts en lien avec le présent Concours (tels que décrits ci-dessous, les « **Prix** ») à moins d'avoir accepté les présentes Conditions.

## 1. Admissibilité des Participants

- 1.1. Pour participer au Concours et pouvoir s'inscrire, les conditions suivantes doivent être satisfaites pendant toute la durée du Concours :
  - a. Les Participants doivent être des étudiants et inscrits (licence, master, doctorat ou cycle ingénieur) ou des professionnels. Les Participants participent par équipe de deux à quatre Participants (une « Équipe »). La composition de l'équipe ne peut être modifiée après la clôture des inscriptions. Tout Participant peut quitter une Équipe, mais chaque Équipe doit avoir au moins deux membres. Un Participant doit faire partie d'une seule Équipe pendant le Concours, et ne peut pas changer d'Équipe.
  - b. Chaque Participant doit résider en France, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse ou dans tout autre pays francophone et ne doit pas être : (i) résident ou ressortissant d'un pays frappé d'embargo par les États-Unis, (ii) résident ordinaire d'un pays frappé d'embargo par les États-Unis, ou (iii) autrement frappé d'une interdiction par les lois sur les sanctions et le contrôle des exportations pour participer au Concours.
  - c. Les Participants doivent être âgés de plus de 18 ans et ne pas être, à plein temps ou temporairement, employés, stagiaires, directeurs, administrateurs, prestataires ou fournisseurs de Google ou de ses sociétés affiliées. Cependant, les employés, directeurs ou administrateurs de Google ou de ses sociétés affiliées peuvent participer au comité d'organisation du Concours.

- 1.2. Tous les Participants s'engagent à se conformer à l'ensemble des lois en vigueur concernant l'inscription au présent Concours, y compris les lois anti-corruption.
- 1.3. Google déterminera l'admissibilité à son entière et absolue discrétion. Google se réserve le droit de vérifier l'admissibilité et de trancher un quelconque différend à tout moment. Aucune correspondance ne sera envoyée.

#### 2. Comment s'inscrire

- 2.1. Chaque Participant doit remplir un formulaire mis à disposition sur le site Internet du Concours à l'adresse URL suivante : <a href="https://sites.google.com/site/hashcode2015">https://sites.google.com/site/hashcode2015</a> (le « Site Internet du Concours ») et inclure le nom de son Équipe.
- 2.2. Dans le formulaire d'inscription, chaque Participant doit fournir une adresse Gmail qu'il utilisera pour se connecter au système de Jury. Si le Participant n'a pas de compte Gmail disponible, il doit ouvrir un compte Google en consultant le site Internet de Google à l'adresse URL suivante : https://accounts.google.com/signup.
- 2.3. Toutes les données fournies au cours du processus d'inscription doivent être complètes et exactes.

### 3. Dates importantes

- 3.1. L'inscription au Concours est ouverte le 14 janvier 2015 à 00 h 00 HNEC et close le 9 mars 2015 à 17 h 59 HNEC. Google peut modifier la date de clôture des inscriptions par simple annonce sur le Site Internet du Concours. Les Participants recevront la confirmation formelle dans un délai d'une semaine à compter de l'envoi du formulaire d'inscription.
- 3.2. Le Concours est composé de deux tours (les « **Tours** ») : le Tour de Qualification en Ligne et le Tour Final.
- 3.3. Le Tour de Qualification en Ligne aura lieu le 12 mars 2015 de 18 h 30 HNEC à 22 h 30 HNEC. Tous les participants seront informés des résultats du Tour de Qualification en Ligne le 16 mars 2015.
- 3.4. Le Tour Final commence le 27 mars 2015 et prend fin le 28 mars 2015. Le Tour Final aura lieu dans les locaux de Google à Paris, situés au 8 rue de Londres, 75009, Paris, France.
- 3.5. Les gagnants du Prix du Concours seront annoncés pendant la cérémonie de clôture du Tour Final.

#### 4. Règlement et Prix du Concours

4.1. Jury. Un jury composé d'ingénieurs de Google (le « Jury ») est chargé d'appliquer le Règlement du Concours décrit au présent paragraphe 4. Le Jury examinera les réponses des Équipes, génèrera les notes et décernera les Prix.

- 4.2. Tâche. Pour chaque Tour, un énoncé de problème sera publié sur le Site Internet du Concours. Cet énoncé précisera le problème à résoudre et les règles de notation des réponses. Les caractéristiques techniques du processus de réponse seront précisées sur le Site Internet du Concours.
- 4.3. **Notation.** Le Jury évalue chaque envoi au moyen d'un système automatisé d'évaluation et/ou par inspection manuelle.
- 4.4. Pour la participation au Tour Final, le Jury choisit parmi les mieux notées, un certain nombre d'Équipes composées uniquement d'étudiants, et un certain nombre d'Équipes composées uniquement de professionnels. Le Jury choisit des Équipes mixtes composées d'étudiants et de professionnels si celles-ci correspondent aux critères de classement applicables aux Équipes composées d'étudiants uniquement et aux critères de classement applicables aux équipes de professionnels uniquement. Le Jury se réserve le droit d'inviter un nombre supplémentaire d'Équipes à sa discrétion.
- 4.5. Les Équipes sélectionnées pour le Tour final seront contactées le 16 mars 2014. Pour le Tour final, le Jury récompensera les équipes les mieux notées et remettra également un certain nombre de prix spéciaux.
- 4.6. Demande de clarification. Les Participants peuvent demander au Jury de clarifier certains points des énoncés des problèmes en envoyant un e-mail à l'adresse <u>hashcode2015@google.com</u>. Le Jury se réserve le droit, à sa discrétion raisonnable, de décider si les points doivent ou non être clarifiés, et comment. Les clarifications seront publiées sur le site Internet du Concours et seront à la disposition de toutes les Équipes.
- 4.7. Ressources. Les Participants peuvent utiliser toute la documentation qu'ils souhaitent, sur papier ou sur Internet. Les Participants peuvent également utiliser tout ordinateur auquel ils ont accès pour faire fonctionner leur code. Les Participants n'ont pas le droit de solliciter ou recevoir de l'aide de tiers, et peuvent être exclus du Concours s'ils le font.
- 4.8. **Code source**. Les Participants doivent développer un code original pour générer leur solution. Ils peuvent recourir aux bibliothèques publiques. Les Participants doivent envoyer le code source du programme qu'ils utilisent pour générer leur solution, afin que le jury puisse l'examiner.
- 4.9. Propriété intellectuelle. Le Participant demeure propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents au code source qu'il a créé et/ou utilisé pendant le Concours (le « Code source »). Le Participant autorise Google à lire et autrement utiliser le Code source pour les motifs limités au déroulement et la promotion du Concours. Cette autorisation cessera à la fin du Concours. Les Participants doivent veiller à avoir les droits nécessaires pour accorder à Google cette autorisation pour tout contenu qu'ils envoient dans le cadre du Concours.
- 4.10. **Fair-play**. Google attend de tous les participants qu'ils respectent les règles du Concours et les autres participants. Notamment, les Participants ne doivent pas

effectuer d'action qui empêcherait les autres Participants de prendre part au Concours dans de bonnes conditions.

- 4.11. Prix. Le Concours comprend les Prix suivants :
  - a. Les 3 premières Équipes remporteront des terminaux connectés Android d'une valeur minimale de 200 € (un terminal par Participant);
  - b. Le Jury pourra également attribuer d'autres Prix, consistant en un panier composé de divers objets (gadgets Google, etc.) d'une valeur variant entre 10 et 100 €.
- 4.12. **Gagnants**. Google se réserve le droit, à sa discrétion raisonnable, de désigner les gagnants des Prix. Toutes les décisions de Google concernant les gagnants des Prix seront définitives et exécutoires, et Aucune correspondance ne sera envoyée.

# 5. Information des Gagnants et obligation des Gagnants

- 5.1. Google indiquera à chaque Équipe et Participant si un Prix leur revient. Cette notification sera effectuée au cours de la cérémonie de clôture du Tour Final.
- 5.2. Le cas échéant, les Prix seront distribués en personne.
- 5.3. Google se réserve le droit, à sa discrétion raisonnable, de remplacer les Prix par d'autres de valeur égale ou supérieure. Aucun équivalent en argent ne peut être demandé au lieu du Prix.
- 5.4. En acceptant un Prix, le Participant accepte que Google et ses agences utilisent son nom et/ou son image, nom commercial et site Internet à des fins publicitaires et promotionnelles sans contrepartie supplémentaire, sauf si la loi l'interdit.
- 5.5. Google décline toute responsabilité s'il ne parvient pas à contacter un gagnant malgré ses efforts. Si un Participant gagnant refuse le Prix, ne répond pas à la notification du Prix, ne récupère pas son Prix de la manière prévue, est indisponible pour l'accomplissement du Prix, ne respecte pas les présentes Conditions, ou est inéligible, Google peut, conformément aux présentes Conditions, choisir un autre gagnant parmi les Participants restants.
- 5.6. Le Prix peut être soumis à des restrictions et/ou des licences, et peut nécessiter des matériels informatiques, des logiciels et des services supplémentaires ou des opérations de maintenance pour son utilisation. Le gagnant sera entièrement responsable de l'utilisation du Prix conformément à toutes les conditions imposées par le fabricant, ainsi que de tous les frais supplémentaires associés à son utilisation, son entretien ou sa maintenance.
- 5.7. Les bénéficiaires des Prix sont seuls tenus de veiller à leur conformité aux déclarations et conditions fiscales applicables.
- 5.8. Tous les prix sont non cessibles. Les Participants ne peuvent vendre ou céder leurs Prix à leurs clients ou à d'autres personnes.
- 5.9. Les noms des Équipes gagnantes seront publiés sur le Site Internet du Concours.

# 6. Respect de la vie privée

- 6.1. Les Participants reconnaissent et acceptent que Google puisse recueillir, conserver, partager avec ses filiales et sociétés affiliées pour les besoins de ce Concours ou autrement utiliser les informations à caractère personnel fournies lors de l'inscription au Concours et enregistrées par le système de juge en ligne. Google utilisera ces informations conformément à ses Règles de confidentialité (<a href="http://www.google.com/intl/fr/policies/privacy/">http://www.google.com/intl/fr/policies/privacy/</a>), y compris pour administrer le Concours. Google ne partagera pas les informations personnelles du Participant avec des sociétés, organisations ou individus extérieurs à Google.
- 6.2. Les informations du Participant peuvent également être transférées vers des pays autres que le pays de résidence du Participant, en ce compris les États-Unis. Ces autres pays peuvent ne pas avoir de lois et règlementations similaires à celles du pays du Participant en matière de protection des données.
- 6.3. Si un Participant ne fournit pas les données obligatoires requises sur le site Internet du Concours, Google se réserve le droit de disqualifier l'inscription.
- 6.4. Les Participants ont le droit de demander à accéder, vérifier, rectifier ou supprimer toute donnée à caractère personnel détenue par Google dans le cadre du Concours en écrivant à Google anonymizemyinformation@google.com.
- 6.5. Le Participant peut apparaître dans une vidéo, et/ou une photographie prise lors du Concours. Le Participant accorde par les présentes à Google la permission de copier, héberger, indexer, afficher, orienter, reformater, distribuer, enregistrer et transmettre son image, ses photos ou sa vidéo par mécanisme de distribution interne ou externe, afin de fournir des informations et de promouvoir le Concours et Google. Le Participant accorde à Google, pour la durée légale des droits de propriété intellectuelle applicables, une licence mondiale libre de redevances sur tous les droits d'auteur, droits à l'image et autres droits légaux nécessaires pour que Google effectue cette utilisation autorisée des photos/de sa vidéo. Le Participant atteste avoir l'autorité lui permettant d'accorder cette permission et d'octroyer les reconnaissances et consentements visés aux présentes de la part de sa société, dans la mesure où la permission, les reconnaissances ou consentements sont requis. Le Participant reconnaît qu'il ne sera pas payé (ni sa société, le cas échéant) pour l'utilisation des enregistrements photo/audio/vidéo et/ou des transcriptions de sa participation, et renonce par les présentes (et au nom de sa société, le cas échéant) à toute revendication pécuniaire ou autre, passée, présente ou future contre Google pour cette utilisation.

## 7. Droit d'annulation, de modification ou de disqualification

7.1. Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, y compris à cause d'une falsification, d'une intervention non autorisée, d'une activité frauduleuse, de défaillances techniques, d'erreurs d'impression ou de toute autre cause à même de corrompre ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité,

- l'intégrité ou le déroulement en bonne et due forme du présent Concours, Google se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre ledit Concours. Google se réserve également le droit d'annuler le Concours ou toute partie de celui-ci à tout moment en présence de circonstances qui dépassent le contrôle raisonnable de Google.
- 7.2. Google se réserve le droit, à sa discrétion raisonnable : (a) de disqualifier tout Participant qui manipule le processus d'envoi ou toute autre partie du Concours, ou dont la conduite est contraire à l'esprit des règles ou à l'intention du Concours, et d'annuler toutes leurs revendications ou inscriptions basées sur une telle conduite ; (b) de déclarer nulles toutes les revendications ou inscriptions imputables à des erreurs qui affectent substantiellement le résultat de la promotion ou le nombre de demandeurs ou le montant des revendications ; et (c) de compléter ou supprimer une quelconque des présentes Conditions sur préavis raisonnable.
- 7.3. Le Concours est nul là où il est interdit par la loi.

## 8. Limitation de la responsabilité et des garanties

- 8.1. Rien dans les présentes Conditions n'exclura ni ne limitera la responsabilité de Google ou de ses affiliés :
  - a. en cas de décès ou blessure personnelle imputable à sa négligence ou à celle de ses employés ou mandataires;
  - b. en cas de fraude ou fausse déclaration ; ou
  - c. pour tout autre motif, dans la mesure où une telle responsabilité ne peut être écartée ou limitée dans le cadre du droit applicable.
- 8.2. Sous réserve de la clause 8.1, Google décline toute responsabilité en lien avec ce Concours (que ce soit sur une base contractuelle, délictuelle [y compris la négligence] ou autrement) pour toute :
  - a. perte de profit;
  - b. perte indirecte ou consécutive ;
    subie ou encourue par le Participant (que ces pertes soient ou non prévisibles ou envisageables par les parties) ; ou
  - c. temps d'indisponibilité (a) causé par des pannes de structures de réseau permanent public ou réseaux Internet, ou de serveurs ou d'infrastructures d'opérateurs mobiles, (b) causé par une quelconque défaillance du matériel, des systèmes ou des services d'accès local du Participant, (c) dû à une opération de maintenance planifiée précédemment ou (d) relatif à des événements au-delà du contrôle de Google (ou des Sociétés du groupe) (un « Cas de force majeure »), notamment les interruptions des services Internet dans les locaux du Concours.
- 8.3. Sous réserve de la clause 8.1(b), et dans la mesure autorisée par la loi, toutes les garanties, conditions ou promesses, explicites ou implicites, relatives au Prix, à son utilisation, à sa valeur ou à sa jouissance, y compris (sans s'y restreindre) sa qualité

- satisfaisante ou son adaptation à un usage particulier, sont exclues, à l'exception de la garantie standard du fabricant susceptible d'être applicable aux Prix.
- 8.4. Sous réserve des clauses 8.1, 8.2 et 8.3, la responsabilité totale de Google à l'égard du Participant dans le cadre de ce Concours ou en lien avec celui-ci (que ce soit sur une base contractuelle, délictuelle [y compris la négligence] ou autrement) est limitée à un montant total de 25 000 euros.

# 9. Droit applicable et juridiction

- 9.1. Les présentes Conditions seront régies par, soumises à, et interprétées selon le droit français. Le Participant et Google se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux de Paris pour ce qui a trait à tout litige (contractuel ou extra-contractuel) concernant les dites Conditions.
- 9.2. Les présentes Conditions sont déposées chez la SCP BENICHOU LEGRAIN BERRUER Huissiers de Justice associés demeurant 13/15 rue des sablons 75016 Paris et sont accessibles à toute personne qui en fait la demande à l'adresse email hashcode2015@google.com.

#### 10. Autonomie des clauses

Si une quelconque disposition des présentes Conditions est réputée non valable ou inapplicable, toutes les dispositions restantes des présentes demeureront pleinement en vigueur.